



24 MAI CONSEIL

SARL

2 rue des Capucins

1 square Maurice Denis-BAT A

92190 MEUDON

498227586 RCS NANTERRE

Rapport du Commissaire à la transformation
de la SARL 24 MAI CONSEIL (Société à Responsabilité
Limitée)
en
SAS (Société par Actions Simplifiée)

UNION EXPERTISE MYCA GROUPE

Société d'expertise comptable inscrite
au Tableau de l'Ordre de la région
Ile de France

48 Rue Beaubourg
75003 PARIS
☎ 0690 41 44 41 / 01 45 31 67 75
Mail : cg@ue-myca.fr

SARL au capital de 7 140 €
529 198 228 RCS Paris

Numéro d'identification intracommunautaire
FR61529198228

Paris, 13 mai 2026

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société à responsabilité 24 MAI CONSEIL immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 498 227 586

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision unanime de l'associé en date du 21 avril 2026, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 13 mai 2026

Catherine GERVASON

Commissaire à la transformation.

